

Le soumission de Mark A. Surchin

11 août 2009 (révisé le

Je présente ce mémoire à la Coalition canadienne de lutte contre l'antisémitisme (la « Coalition ») en ma qualité de simple particulier vivant à Toronto, où je travaille comme associé dans un cabinet d'avocats. Il convient que je divulgue à toute personne que cela pourrait intéresser que, pendant de nombreuses années, Bob Rae était un de mes associés et que j'ai appuyé sa candidature à la direction du Parti libéral du Canada.

Ces trois dernières années, en commençant par la guerre entre Israël et le Hezbollah au Liban, je me suis immergé, pendant mes temps libres, dans des discussions en ligne concernant non seulement le conflit israélo-arabe, mais portant aussi sur la façon dont ce conflit est débattu dans notre pays, y compris sur le point de savoir si la question de l'antisémitisme surgit dans ces discussions. J'ai surtout fait l'expérience de blogues « grand public », publiés à la fois par des blogueurs indépendants et des organismes de presse. Dans certains cas, il faut d'abord obtenir une autorisation avant d'afficher un commentaire et, dans d'autres, les observations peuvent paraître sans aucune intervention. Les blogues que j'ai consultés vont de la « gauche » à la « droite » de l'éventail politique. Je ne participe pas à des discussions sur des sites de suprémacistes blancs ou d'autres extrémistes.

Je ne crois pas que les réflexions échangées sur les blogues en ligne ont des incidences sur la vie d'une grande majorité de Canadiens, mais il peut arriver que les discussions en ligne soulèvent des questions qui ont une portée plus large.

Dans un premier temps, une grande partie des commentaires en ligne m'a beaucoup inquiété et il m'a semblé qu'une part des observations faites constituait de l'antisémitisme. Au fil du temps, j'en suis venu à penser que ma première impression était foncièrement erronée et qu'il n'y a qu'un élément marginal d'antisémitisme qui se manifeste dans ces discussions. Il existe toutefois un débat passionné concernant Israël et la Palestine qui, pour la plus grande part, ne tolère ni les expressions d'antisémitisme, ni celles d'islamophobie. C'est pourquoi je m'inquiète de ce que la section FAQ du site Web du Comité laisse présager des recommandations qui auront pour effet de salir de manière inappropriée de légitimes critiques de la politique de l'État israélien, même de ceux qui sont contre l'idée sioniste et pensent qu'une solution à un État est la façon à suivre pour résoudre le conflit, en faisant porter sur eux l'accusation très grave d'antisémitisme.

Je crois que nous devons prendre un peu de recul et nous souvenir du sens que le concept d'antisémitisme avait au Canada. Historiquement, il avait les sens suivants : discrimination en matière d'emploi, déni d'accès au logement et ententes restrictives liées à la propriété de terres, quotas dans les universités, ségrégation sociale imposée dans les clubs et un sentiment général que les Juifs étaient « les autres » et que, donc, ils n'étaient pas de véritables Canadiens. Les personnes d'un certain âge se souviennent de panneaux du genre « Interdit aux chiens et aux Juifs ». Le caractère omniprésent de l'antisémitisme au Canada a débouché sur une politique d'immigration injuste et cruelle désignée par le slogan « Aucun, c'est encore trop », qui a eu pour conséquence que bon nombre des réfugiés juifs de l'Europe d'Hitler ont été massacrés plutôt que d'être admis au Canada.

J'estime que si la Coalition étudie la question de savoir si le cadre de vie des Juifs se détériore selon le critère de l'antisémitisme qui a clairement existé, elle trouvera peu d'éléments de preuve en ce sens. En fait, il existe peut-être davantage de philo-sémitisme que d'antisémitisme. Nous, les Canadiens, pouvons nous enorgueillir de ce qu'il en soit ainsi. En réalité, ce qui est peut-être en train de se passer dans d'autres régions du monde ne semble pas se produire chez nous.

D'un autre côté, il y a d'autres groupes identifiables dans le Canada d'aujourd'hui qui sont disposés à faire valoir que c'est maintenant qu'ils souffrent de certaines des formes de discrimination décrites plus haut. Il y a une chose que je vois mentionnée dans les discussions en ligne, à savoir la préoccupation devant le fait que la Coalition a été formée dans le but de s'attaquer de manière très visible à une forme de discrimination ou de sectarisme qui a connu un recul saisissant ces dernières décennies. Parallèlement, on soutient que des formes similaires de discrimination ou de sectarisme sont pratiquées à l'encontre d'autres groupes identifiables. Pourquoi, demande-t-on, n'y a-t-il pas de Coalition qui prenne en compte leurs préoccupations légitimes ou, encore, pourquoi cette Coalition ne s'intéresse-t-elle pas à un racisme qui touche tous les groupes identifiables plutôt qu'un seul groupe?

Fait plus pertinent, nombreux sont ceux qui craignent qu'au bout du compte, le résultat des travaux de la Coalition sera de criminaliser les critiques d'Israël. D'aucuns expriment la crainte que la Coalition rappellera le Comité des activités anti-américaines de la Chambre des représentants à l'époque de McCarthy. Je crois que si les travaux de la Coalition sont menés de bonne foi et équitablement, et que s'il en résulte un rapport et un ensemble de recommandations raisonnables, ces craintes se révéleront sans fondement.

Je suis d'avis que l'antisémitisme est très présent dans l'histoire du Canada et, à cet égard, en ma qualité de Canadien juif, je salue le fait qu'il existe des députés qui se consacrent à l'objectif de prévenir le retour de cette haine ou qu'elle redevienne socialement acceptable. Certes, j'aurais voulu qu'une coalition similaire existe pendant les pires années du XX^e siècle, mais il importe que nous ne nous laissions pas aller à l'autosatisfaction. Puisque c'est bien le cas, j'appuie les travaux que mène la Commission pour examiner l'état de l'antisémitisme dans notre pays. Mais en même temps, je tiens beaucoup à ce que l'opprobre social lié aux expressions d'antisémitisme ne soit pas amoindri par une définition trop large du terme « antisémitisme », de telle sorte qu'il perdrait sa capacité d'infliger la honte.

Ma principale recommandation à la Coalition est qu'elle examine l'état de l'antisémitisme au Canada d'après le sens que nous donnions auparavant à ce concept. Je crois qu'elle ferait preuve de sagesse si elle arrivait à la conclusion que ni l'antisionisme, ni la critique du comportement d'Israël ne sont *en eux-mêmes* de l'antisémitisme.

Dans la mesure où cet examen portera sur Israël, j'aimerais que la Coalition examine le phénomène du « vieil » antisémitisme, le vrai antisémitisme, qui se manifeste comme étant de l'antisionisme ou sous couvert de critique de l'État d'Israël. À cet égard, je ne sais pas comment structurer un test ayant pour effet de séparer le président Carter de David Duke. En outre, je ne connais pas la recommandation que la Coalition envisage. Si la Coalition devait recommander que la critique d'Israël devienne un crime, cela m'inquiéterait. Si, toutefois, elle devait adopter une norme raisonnable par écrit visant l'antisémitisme réel qui se déguise sous les oripeaux de la critique d'Israël, cela serait un instrument de référence très utile pour les gens lorsque cela devient nécessaire ou souhaitable dans un contexte donné. Je crois qu'une norme écrite de ce type serait respectée si elle est élaborée avec le concours d'historiens et de chercheurs, et je pense aussi qu'elle ne devrait pas avoir force de loi.

S'agissant d'un éventuel test, je crois qu'il devrait avoir pour but d'établir si une affirmation donnée serait considérée comme antisémitisme si les renvois au sionisme et à Israël étaient tout simplement remplacés par la mention des Juifs. En guise d'exemple, l'affirmation selon laquelle « les Juifs contrôlent le monde », que je trouve antisémite, ne perd pas ce caractère lorsqu'on la remplace par « les sionistes contrôlent le monde ». Mais une affirmation voulant que la création d'Israël, tout bien considéré, a causé davantage de mal (aux Palestiniens) qu'elle n'a procuré d'avantages aux Juifs (affirmation que je contesterais passionnément), n'est pas, à mes yeux, une expression d'antisémitisme. De même, les affirmations d'après lesquelles les Juifs sont des Canadiens déloyaux en raison de leurs affinités avec Israël me

frappent comme étant antisémites. À cet égard, le fait de remplacer « Juifs » par « sionistes » ne supprime pas l'antisémitisme sous-jacent à cette affirmation.

Voici un exemple plus épineux. Dans un contexte politique, quelqu'un pourrait faire valoir que le candidat X ne devrait pas être élu, car ce candidat X est un « sioniste ». Techniquement parlant, cela pourrait vouloir dire que quelqu'un estime de bonne foi que le sionisme est une idée erronée. À elle seule, cette affirmation n'est peut-être pas antisémite, particulièrement si la liste des candidats comprend d'autres candidats qui sont effectivement contre le sionisme ou pour une solution à un État. Mais si quelqu'un devait ajouter qu'en sa qualité de « sioniste », le candidat X est « déloyal » envers le Canada, la limite de l'inacceptable vient d'être franchie. Ou si quelqu'un affirme que les membres de la famille du candidat sont des « sionistes », alors que ces membres de la famille sont Juifs, il devient clair pour moi que la personne qui formule cette affirmation, ou cette « accusation », exprime en réalité de l'antisémitisme.

Les exemples de « vieil » antisémitisme que j'observe sont extrêmement rares, mais lorsqu'ils sont exprimés, ils tendent à mettre l'accent sur une allégation de « contrôle » juif de diverses institutions sociétales. Les personnes qui font des affirmations de ce type ont tendance à reconnaître que ces propos sont « peu flatteurs » pour les Juifs, mais, du même souffle, elles nient « haïr » les Juifs et elles soutiennent donc que leurs propos ne sont pas antisémites.

À mes yeux, moi qui participe activement à des discussions en ligne, il serait utile de répondre à ce genre d'affirmation en renvoyant à une définition convenue de l'antisémitisme et d'estimer que ces propos expriment de l'antisémitisme. Mais, ce faisant, et si ladite définition porte sur l'ensemble d'Israël, comment concevoir un test qui fait la distinction entre un idéaliste progressiste qui s'oppose de manière générale à un État-nation fondé sur une appartenance ethnique ou qui est soucieux d'égalité et de justice pour les Palestiniens, d'une part, et des antisémites rusés, d'autre part? Ce faisant, comment combattre audacieusement un ancien mal sans tellement élargir le terme qu'il se dévalue, perd sa capacité d'inspirer la honte et fait croire à de nombreuses personnes que les personnes visées « crient au loup »? La Coalition doit examiner une réalité, à savoir que si l'antisémitisme est défini trop largement, cette définition ne sera pas respectée et d'aucuns se diront que quitte à faire erreur, mieux vaut être indifférent à l'antisémitisme purement et simplement. En bref, je crois que la Coalition doit étudier l'éventualité qu'une définition de l'antisémitisme qui serait trop large créera un choc en retour qui, en fait, va provoquer un réel antisémitisme qui aura des effets sur la vie des Canadiens.

Lorsque je formule l'opinion exposée ci-dessus, je devrais dire que je crois qu'Israël, en réalité, fait souvent l'objet d'un jugement de type « deux poids, deux mesures » et qu'on lui adresse inégalement des critiques. Cela étant dit, je répugne à qualifier ce phénomène de « nouvel antisémitisme ». Les personnes qui participent à un débat devraient simplement faire valoir qu'on impose deux poids, deux mesures à Israël sans invoquer l'argument-massue, à savoir que leurs adversaires sont antisémites. En outre, Israël est un État souverain, qui est doté de son gouvernement, de ses ambassades et de ses consulats, et peut donc se défendre devant le tribunal de l'opinion publique, comme tous les États souverains peuvent le faire. Israël n'a pas besoin d'une loi nationale canadienne pour régler ce débat. Les Canadiens juifs n'en ont pas besoin non plus.

Je crois que votre mandat primordial est de veiller à ce que les Canadiens de confession juive ne retournent pas à une époque dont nous voudrions tous qu'elle n'ait pas existé. À cet égard, ce qui compte, ce n'est pas de savoir si on juge Israël dans une optique de deux poids, deux mesures, mais de savoir si on rend les Canadiens juifs responsables, collectivement et individuellement, du comportement de l'État d'Israël. Sur ce point, si de nombreux Juifs (et d'autres Canadiens) peuvent être en désaccord avec des choses comme la Semaine de l'apartheid en Israël sur des campus universitaires, et peuvent (devraient, même, s'ils ne sont pas d'accord), exprimer le déplaisir que leur inspirent certaines choses, comme le fait qu'on applique le label « apartheid » à Israël, le Canadien juif que je suis ne croit pas que l'État devrait intervenir pour contrôler ce débat.

N'hésitez pas, je vous prie, à présenter un projet de test, qui n'aura pas valeur de loi, qui serait utile pour démasquer les antisémites « marginaux » qui tentent de profiter du débat sur le Moyen-Orient en cours pour exprimer une haine ancienne. Mais, parallèlement, prenez bien soin de ne pas aller trop loin, de crainte de dévaluer la capacité du terme « antisémitisme » de s'appliquer à une mauvaise attitude qui devrait mériter la honte à ceux qui s'en rendent coupables.

Conclusion

Je crois que la Coalition devrait envisager les éléments suivants :

1. Dans le cadre du processus, expliquer la justification de l'examen du seul antisémitisme, plutôt que l'oppression racialement motivée en général.
2. Élaborer une définition crédible de l'antisémitisme que les gens puissent citer et utiliser.
3. Mettre l'accent avant tout sur le Canada et sur l'état de l'antisémitisme dans notre pays, et ne pas traiter la question d'Israël, sauf dans la mesure elle est pertinente pour le Canada. En particulier, la critique d'Israël ne devrait pas être criminalisée.
4. S'engager à élargir la nature de l'enquête pour englober d'autres groupes canadiens identifiables. Fait qui retient particulièrement l'attention, compte tenu de notre propre histoire, il serait très important qu'un organisme similaire examine l'expérience des Canadiens autochtones.

Veuillez agréer, mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations cordiales.



Mark A. Surchin MAS/kmc